



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Déclaration FA-FPT CSFPT 8 avril 2026

Monsieur le Président du CSFPT,
Madame la Directrice générale des collectivités locales,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur

Tout d'abord la **Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale** félicite ceux qui parmi les élus voient leur mandat prolongé. Nous remercions également ceux dont le mandat prend fin d'avoir participé par leurs responsabilités et leur engagement à la bonne marche de l'action publique locale, si utile au quotidien des Françaises et des Français.

À l'ouverture de cette séance du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, la **FA-FPT** souhaite exprimer une alerte claire et déterminée, une fois de plus, sur la situation des agents territoriaux, dans un contexte marqué par un choc pétrolier désormais avéré mais qu'il ne faudrait pas nommer. Comme la **FA-FPT** l'a déjà dénoncé à plusieurs reprises dans ses communiqués et interventions en CSFPT, les finances publiques s'inscrivent également dans une logique budgétaire restrictive, qui fait peser des contraintes accrues sur les collectivités territoriales et, par voie de conséquence directe, sur les agents territoriaux.

Depuis de nombreuses années, les agents territoriaux subissent une érosion continue de leur pouvoir d'achat, liée notamment au gel prolongé de la valeur du point d'indice, à la suppression de mécanismes de compensation et à l'absence de mesures de rattrapage à la hauteur des pertes subies.

Or, force est de constater que la LFI 2026 ne répond pas à cette urgence sociale. Les choix budgétaires opérés ne permettent ni de restaurer durablement le pouvoir d'achat, ni de redonner de l'attractivité aux carrières territoriales.

La **FA-FPT** rappelle que cette situation touche en premier lieu les agents de catégories C et B, piliers du service public local, dont les rémunérations sont désormais en décalage manifeste avec le coût réel de la vie.

La dégradation du pouvoir d'achat est aujourd'hui aggravée par une crise énergétique durable et une inflation qui va repartir à la hausse indirectement. L'augmentation du coût de l'énergie, de l'électricité, du gaz et des produits de première nécessité réduit considérablement le reste à vivre des agents.

La hausse du prix des carburants frappe particulièrement les agents territoriaux exerçant dans des territoires ruraux ou périurbains, pour lesquels les déplacements professionnels et domicile-travail sont contraints.

Malgré cette réalité qui est impossible à ignorer, le gouvernement ne prévoit pas de réponses structurelles permettant de compenser ces charges nouvelles, laissant une fois encore les agents et les collectivités absorber seuls les effets de la crise.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org - Site Internet : <http://www.fafpt.org>

Affiliée à la FA-FP

La **FA-FPT** alerte également sur les mesures budgétaires contenues dans la LFI 2026 qui, sous couvert de rationalisation financière, remettent en cause les moyens des opérateurs publics et des collectivités territoriales.

Les ponctions sur les ressources dédiées à la formation des agents territoriaux, notamment à travers le financement du CNFPT, ont été fermement dénoncées comme une attaque indirecte mais grave contre les droits des agents et le paritarisme.

Ces orientations budgétaires font peser un risque réel sur :

- la formation professionnelle,
- les déroulements de carrière,
- la qualité du service public local,
- et, à terme, l'attractivité même de la fonction publique territoriale.

Dans ce contexte particulièrement tendu, la **FA-FPT** ne peut que dénoncer l'absence persistante d'un ministre de la Fonction publique à part entière, alors même que nous attendons des choix structurants pour l'avenir des agents publics.

Cette absence traduit un déficit de pilotage politique et un manque de considération pour les agents territoriaux, régulièrement rappelés à leurs obligations mais trop rarement reconnus dans les décisions budgétaires.

La situation implique donc que la **FA-FPT** réaffirme ses exigences :

- une revalorisation durable du pouvoir d'achat, inscrite clairement dans les lois de finances ;
- une prise en compte réelle de l'inflation et de la crise énergétique ;
- la garantie des moyens de formation et d'action du CNFPT ;
- des marges budgétaires suffisantes pour permettre aux collectivités de mener une politique salariale ambitieuse ;
- la nomination d'un ministre de la Fonction publique de plein exercice.

La **FA-FPT** refuse que l'équilibre budgétaire national se fasse au détriment de celles et ceux qui assurent, chaque jour, la continuité et la qualité du service public local.

Nous continuerons à porter, avec constance et responsabilité, la voix des agents territoriaux au travers leurs difficultés du quotidien, au sein du CSFPT et dans l'ensemble des instances de dialogue social.

Nous vous remercions de votre attention.